

## Fiche signalétique

Date de révision 29-oct.-2015

Version 1

### Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

|                         |                   |
|-------------------------|-------------------|
| Nom du produit          | 21801 STEEL WHEEL |
| Code du produit         | 470.0021801.077   |
| N° ID/ONU               | UN1950            |
| Utilisation recommandée | Aérosol, Peinture |

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Consulter la Section 16 pour plus de renseignements

The Valspar Corporation  
PO Box 1461  
Minneapolis, MN 55440

Valspar Industries, Inc.  
1915 Second St. W.  
Cornwall, Ontario K6H 5R6

Adresse de courriel [msds@valspar.com](mailto:msds@valspar.com)

Numéros de téléphone d'urgence 1-888-345-5732

### Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

**Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC**

#### MENTIONS DE DANGER

aérosol inflammable Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU Peut provoquer somnolence ou vertiges Provoque une sévère irritation des yeux Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Peut provoquer une allergie cutanée Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

#### Classe de dangers du SIMDUT

B5 - Aérosol inflammable  
A Compressed gases  
D2A - Matières très toxiques  
D2B - Matières toxiques



Mot indicateur

DANGER

Code du produit 470.0021801.077

PAGE 1 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS

## PRÉVENTION

Se procurer les instructions avant l'utilisation Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

## INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

### YEUX

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

### Peau

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

### INHALATION

En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

### INGESTION

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin NE PAS faire vomir

## ENTREPOSAGE

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (122 °F) Garder sous clef Stocker dans un endroit bien ventilé

## ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

| Nom chimique                               | No. CAS    | % en poids |
|--|------------|------------|
| Acetone                                    | 67-64-1    | 10 - 25    |
| Propane                                    | 74-98-6    | 10 - 25    |
| SOLVANT NAPHTA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTOLE)  | 64742-89-8 | 10 - 25    |
| Butane                                     | 106-97-8   | 10 - 25    |
| Stoddard solvent                           | 8052-41-3  | 5 - 10     |
| MÉTAL ALLOY                                | UNKNOWN    | 5 - 10     |
| Solvant naphtha, petroleum, light aromatic | 64742-95-6 | 5 - 10     |
| Benzene, 1,2,4-trimethyl-                  | 95-63-6    | 1 - 3      |
| TOLUÈNE                                    | 108-88-3   | 1 - 3      |

## Section 4 : PREMIERS SOINS

### PREMIERS SOINS

#### Conseils généraux

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

#### Contact avec les yeux

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

#### Contact avec la peau

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

Code du produit 470.0021801.077

PAGE 2 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS



## Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

## Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyants aux solvants. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond. Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination.

## Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### Conseils généraux

Les personnes avec des antécédents d'asthme, d'allergies, de troubles respiratoires chroniques ou récurrents ne doivent pas être exposées à un procédé dans lequel ce produit est utilisé. L'examen de la fonction respiratoire doit être effectué régulièrement chez les personnes qui vaporisent ce produit.

### Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

### Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

### Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives relatives à l'exposition

#### Limites d'exposition

Si S\* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

| Nom chimique                         | ACGIH TLV                     | Alberta  | British Columbia  | TWA - Ontario                 | Quebec  | OSHA PEL                                     |
|--------------------------------------|-------------------------------|--|---|-------------------------------|---|--|
| Acetone<br>67-64-1                   | STEL: 750 ppm<br>TWA: 500 ppm | TWA: 500 ppm<br>TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup><br>STEL: 750 ppm<br>STEL: 1800 mg/m <sup>3</sup> | TWA: 250 ppm<br>STEL: 500 ppm                             | TWA: 500 ppm<br>STEL: 750 ppm | TWA: 500 ppm<br>TWA: 1190 mg/m <sup>3</sup><br>STEL: 1000 ppm<br>STEL: 2380 mg/m <sup>3</sup> | TWA: 1000 ppm<br>TWA: 2400 mg/m <sup>3</sup> |
| Propane<br>74-98-6                   | TWA: 1000 ppm                 | TWA: 1000 ppm  | TWA: 1000 ppm   | TWA: 1000 ppm                 | TWA: 1000 ppm<br>TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>  | TWA: 1000 ppm<br>TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup> |
| Butane<br>106-97-8                   | STEL: 1000 ppm                | TWA: 1000 ppm  | TWA: 600 ppm<br>STEL: 750 ppm                             | TWA: 800 ppm                  | TWA: 800 ppm<br>TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>   |  |
| Stoddard solvent<br>8052-41-3        | TWA: 100 ppm                  | TWA: 100 ppm<br>TWA: 572 mg/m <sup>3</sup>   | TWA: 290 mg/m <sup>3</sup><br>STEL: 580 mg/m <sup>3</sup> | TWA: 525 mg/m <sup>3</sup>    | TWA: 100 ppm<br>TWA: 525 mg/m <sup>3</sup>  | TWA: 500 ppm<br>TWA: 2900 mg/m <sup>3</sup>  |
| Benzene, 1,2,4-trimethyl-<br>95-63-6 | TWA: 25 ppm                   | TWA: 25 ppm<br>TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>  | TWA: 25 ppm   | TWA: 25 ppm                   | TWA: 25 ppm<br>TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>   |  |
| TOLUÈNE<br>108-88-3                  | TWA: 20 ppm                   | TWA: 50 ppm<br>TWA: 188 mg/m <sup>3</sup><br>S*  | TWA: 20 ppm<br>Adverse<br>reproductive effect             | TWA: 20 ppm                   | TWA: 50 ppm<br>TWA: 188 mg/m <sup>3</sup><br>S*   | TWA: 200 ppm<br>Ceiling: 300 ppm             |

### Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

## Équipement de protection individuelle

### **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection à fermeture étanche.

### **Protection des mains**

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

### **Protection de la peau et du corps**

Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées. Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection approprié.

### **Protection respiratoire**

En cas d'exposition au brouillard, à la pulvérisation ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire et une tenue de protection individuelles appropriées

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés

### **Thermal Protection**

Aucun renseignement disponible

## **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

## **Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |  |
|---|--|
| <b>État physique</b>                                | Aérosol                                |
| <b>Aspect</b>                                       | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Odeur</b>  | Solvant                                |
| <b>Couleur</b>                                      | Argent                                 |
| <b>Seuil olfactif</b>                               | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Valeur du pH</b>                                 | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Point de fusion/point de congélation</b>         | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b> | Aucun renseignement disponible °C / °F |
| <b>Point d'éclair</b>                               | -35 °C / -31 °F                        |
| <b>Taux d'évaporation</b>                           | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>                 | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Limite d'inflammabilité dans l'air</b>           |  |
| <b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>          | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>           | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Pression de vapeur</b>                           | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Densité de vapeur</b>                            | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Density (lbs per US gallon)</b>                  | 5.96                                   |
| <b>Densité</b>                                      | .71                                    |
| <b>Solubilité(s)</b>                                | Non déterminé                          |
| <b>Coefficient de partage</b>                       | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>              | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Température de décomposition</b>                 | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Viscosité cinématique</b>                        | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Viscosité dynamique</b>                          | Aucun renseignement disponible         |

### Autres informations

**Code du produit 470.0021801.077**

PAGE 5 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|   |   |
|---|---|
| <b>Stabilité</b>                            | Stable dans des conditions normales.                        |
| <b>Matières incompatibles</b>               | Agents oxydants forts. Acides forts. Aldéhydes.             |
| <b>Conditions à éviter</b>                  | Chaleur, flammes et étincelles.                             |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b>  | Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). |
| <b>Possibilité de réactions dangereuses</b> | Aucun dans des conditions normales de traitement.           |
| <b>Polymérisation dangereuse</b>            | Aucun dans des conditions normales de traitement.           |

## Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les effets toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### **Contact avec les yeux**

Provoque une sévère irritation des yeux

#### **Contact avec la peau**

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Peut provoquer une allergie cutanée

#### **INGESTION**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

#### **INHALATION**

Peut provoquer somnolence ou vertiges

### Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

| Nom chimique                               | DL50 par voie orale  | DL50 par voie cutanée    | CL50 par inhalation                   |
|--|----------------------|--------------------------|---------------------------------------|
| Acetone                                    | -                    | -                        | = 50100 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 8 h |
| Propane                                    | -                    | -                        | = 658 mg/L ( Rat ) 4 h                |
| SOLVANT NAPHTA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE) | -                    | = 3000 mg/kg ( Rabbit )  | -                                     |
| Butane                                     | -                    | -                        | = 658 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h    |
| Stoddard solvent                           | -                    | -                        | -                                     |
| METAL ALLOY                                | -                    | -                        | -                                     |
| Solvent naphtha, petroleum, light aromatic | -                    | > 2000 mg/kg ( Rabbit )  | = 3400 ppm ( Rat ) 4 h                |
| Benzene, 1,2,4-trimethyl-                  | = 3280 mg/kg ( Rat ) | > 3160 mg/kg ( Rabbit )  | = 18 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h     |
| TOLUÈNE                                    | = 2600 mg/kg ( Rat ) | = 12000 mg/kg ( Rabbit ) | = 12.5 mg/L ( Rat ) 4 h               |

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux

**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée

**Sensibilisation respiratoire** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non applicable

**Cancérogénicité** Non applicable

**Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Peut provoquer somnolence ou vertiges

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Risque d'aspiration** Non applicable

Code du produit 470.0021801.077

PAGE 6 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS

## Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Polluant marin

Cette substance satisfait la définition de polluant marin

Précautions environnementales

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

| Nom chimique                               | Algues/plantes aquatiques   | Poissons  | Crustacés  |
|--|---|---|--|
| Acetone                                    | -   | 6210 - 8120 mg/L Pimephales promelas 96h LC50<br>= 8300 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50<br>4.74 - 6.33 mL/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50  | 12600 - 12700 mg/L Daphnia magna 48h EC50<br>10294 - 17704 mg/L Daphnia magna 48h EC50 |
| Propane                                    | -   | -   | -  |
| SOLVANT NAPHTA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE) | = 4700 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50   | -   | -  |
| Butane                                     | -   | -   | -  |
| Stoddard solvent                           | -   | -   | -  |
| METAL ALLOY                                | -   | -   | -  |
| Solvant naphtha, petroleum, light aromatic | -   | = 9.22 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50  | = 6.14 mg/L Daphnia magna 48h EC50   |
| Benzene, 1,2,4-trimethyl-                  | -   | 7.19 - 8.28 mg/L Pimephales promelas 96h LC50<br>= 7.72 mg/L Pimephales promelas 96h LC50   | = 6.14 mg/L Daphnia magna 48h EC50   |
| TOLUÈNE                                    | = 12.5 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50<br>> 433 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h EC50 | 15.22 - 19.05 mg/L Pimephales promelas 96h LC50<br>50.87 - 70.34 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50<br>= 28.2 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50<br>= 54 mg/L Oryzias latipes 96h LC50<br>11.0 - 15.0 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50<br>= 5.8 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50<br>14.1 - 17.16 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50<br>5.89 - 7.81 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50<br>= 12.6 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 | 5.46 - 9.83 mg/L Daphnia magna 48h EC50<br>= 11.5 mg/L Daphnia magna 48h EC50          |

**Persistence et dégradabilité**

Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation**

Aucun renseignement disponible.

**Mobilité**

Aucun renseignement disponible.

| Nom chimique                               | Coefficient de répartition (n-octanol/eau) |
|--|--|
| Acetone                                    | -0.24                                      |
| Propane                                    | 2.3  |
| SOLVANT NAPHTA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE) | -  |
| Butane                                     | 2.89                                       |
| Stoddard solvent                           | -  |
| METAL ALLOY                                | -  |

**Code du produit 470.0021801.077**

|  |      |
|--|------|
| Solvant naphtha, petroleum, light aromatic | -    |
| Benzene, 1,2,4-trimethyl-                  | 3.63 |
| TOLUÈNE                                    | 2.65 |

### Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

|   |   |
|---|---|
| <b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b> | L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales  |
| <b>Emballages contaminés</b>                  | Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale. |

### Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|  |  |                           |                                |
|--|--|---------------------------|--------------------------------|
| <b>N° ID/ONU</b>   | <b>TMD</b><br>UN1950   | <b>IMDG</b><br>UN1950     | <b>IATA</b><br>UN1950          |
| <b>Nom officiel d'expédition</b>   | Aérosols   | Aérosols                  | Aérosols                       |
| <b>Classe de danger</b>  | 2.1  | 2.1                       | 2.1                            |
| <b>Groupe d'emballage</b>  |  |                           |                                |
| <b>Danger pour l'environnement</b>                                       | Oui  |                           |                                |
| <b>Polluant marin</b>  | Cette substance satisfait la définition de polluant marin      |                           |                                |
| <b>Polluant marin</b>  | Solvant naphtha, petroleum, light aliphatic , Stoddard solvent |                           |                                |
| <b>Dispositions particulières</b>  |  | <b>EmS-N°</b><br>F-D, S-U |                                |
| <b>Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention IBC</b> | <b>MARPOL 73/78 et au Recueil</b>                              |                           | Aucun renseignement disponible |

### Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

#### Inventaires internationaux

|  |   |
|--|---|
| <b>TSCA</b> - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques) | Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription |
| <b>DSL</b> - Liste intérieure des substances pour le Canada  | Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription |

**Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC**

#### Classe de dangers du SIMDUT

B5 - Aérosol inflammable  
A - Compressed gases  
D2A - Matières très toxiques  
D2B - Matières toxiques



| Nom chimique                                | Canada - 2013 NPRI (National Pollutant Release Inventory)  |
|---|--|
| Acetone                                     | Part 4 Substance   |
| Propane                                     | Part 5, Individual Substances                              |
| SOLVANT NAPHTHA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE) | Part 5, Other Groups and Mixtures                          |
| Butane                                      | Part 5, Isomer Groups Part 4 Substance                     |
| Stoddard solvent                            | Part 5, Other Groups and Mixtures                          |
| Solvant naphtha, petroleum, light aromatic  | Part 5, Other Groups and Mixtures                          |
| Benzene, 1,2,4-trimethyl-                   | Part 1, Group A Substance<br>Part 5, Individual Substances |
| TOLUÈNE                                     | Part 1, Group A Substance<br>Part 5, Individual Substances |

Code du produit 470.0021801.077

PAGE 8 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS

## SGH - Classification

|   |              |
|---|--------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | Catégorie 2  |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | Catégorie 2  |
| Sensibilisation respiratoire  | Catégorie 1  |
| Sensibilisation cutanée   | Catégorie 1  |
| Toxicité pour la reproduction   | Catégorie 2  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | Catégorie 3  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 1  |
| Toxicité par aspiration   | Catégorie 1  |
| Aérosols inflammable  | Catégorie 2  |
| Gaz sous pression   | Gaz liquéfié |

## Éléments d'étiquetage



**Mot indicateur**

**DANGER**

### **MENTIONS DE DANGER**

aérosol inflammable

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

**CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU**

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

Peut provoquer une allergie cutanée

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

### **PRÉVENTION**

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

### **INTERVENTION**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

#### **Yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

#### **Peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

#### **INHALATION**

En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### **INGESTION**

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

**Code du produit 470.0021801.077**

PAGE 9 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS

## ENTREPOSAGE

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (122 °F).

## ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

## DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS (DNCA)

L'agent propulseur est classé comme agent asphyxiant simple s'il est émis en quantité importante : Peut causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène.

## AUTRES DANGERS

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

**TOXICITÉ AIGUË INCONNUE** 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

### HMIS

Risques pour la santé 3\*

\* = Danger chronique pour la santé

Inflammabilité 4

Dangers physiques 0

PROTECTION INDIVIDUELLE X

### Adresse du fournisseur

|                               |  |  |
|-------------------------------|--|--|
| Valspar Consumer Headquarters | The Valspar Corporation<br>4999 36th St.<br>Grand Rapids, MI 49512<br>800-253-3957 | Valspar Plasti-Kote<br>1636 Shawsone Dr.<br>Mississauga, Ontario L4W 1N7<br>905-671-8333 |
|-------------------------------|--|--|

8725 W. Higgins Rd. Suite 1000  
Chicago, IL 60631  
773-628-5500

Préparée par Intendance de produit

Date de révision 29-oct.-2015

Note de révision Aucun renseignement disponible

### Avis de non-responsabilité

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

**Fin de la fiche signalétique**